



ÉQUILIBRAIR

CENTRE D'HÉBERGEMENT DU BOISÉ

Vous avez complété ce tableau en janvier 2021 avec les mesures de CO2 prises avant la transmission de la directive ministérielle du 15 janvier 2021. L'objectif est maintenant de présenter l'ensemble de vos résultats au 31 mars 2021. Vous devez également mettre à jour la section des mesures correctives mises en places, le cas échéant.

Résidence le Boisée, 3690 Boulevard Neilson, Québec, QC

Mission	Nombre de locaux/espaces vérifiés (test CO2)	Nombre de résultats plus petits que 1 000 ppm	Nombre de résultats plus grands que 1 000 ppm	% des installations (CHSLD) ou des secteurs à risque (CH) note 1
CHSLD	14	42	0	100%
CH				

Quelles sont les mesures correctives mises en place (du plus fréquent au moins fréquent)?

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-
- 5-
- 6-
- 7-

Note 1:

CHSLD : Considérant les tests réalisés dans les différents locaux/espaces à risque de sous-ventilation, ainsi que l'état des installations en matière de ventilation, veuillez indiquer à quel pourcentage vous jugez vos installations CHSLD acceptables pour la ventilation.

CH : Considérant les tests réalisés dans les différents locaux/espaces à risque de sous-ventilation, ainsi que l'état des différents secteurs en matière de ventilation, veuillez indiquer à quel pourcentage vous jugez les secteurs ou services à risque acceptables pour la ventilation.

Locaux/espaces à risque d'un problème de sous-ventilation : locaux, secteurs et services où vous avez un doute de sous-ventilation dû à l'absence de système CVAC, à la fréquentation élevée et/ou à l'usage (ex. : zone chaude) des locaux/espaces.

Pour le 31 mars 2021 : Vous devez avoir complété à 100% l'évaluation de vos CH et CHSLD (locaux/espaces et secteurs à risque d'un problème de sous-ventilation), selon un plan d'échantillonnage à convenir par votre établissement